

## *Séance du Conseil Municipal*

*en date du*

**27 mai 2020**

L'an deux mil vingt et le vingt-sept du mois de mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT DENIS DE CABANNE, proclamé à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 18 mai 2020, conformément au III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et aux articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

Mme CARRENO Mercedes, M. VALORGE René, Mme DECHAVANNE Céline, M. DEMURGER Jean-François, Mme FARABET Béatrice, M. BALTHAZARD David, Mme THEVENET Aurélie, M. SIMON Pascal, Mme DUCROT Alexandra, M. BAIZET Patrick, Mme BAJARD Brigitte, M. DELANGLE Francis, Mme PEGUET Jennifer, M. SECCO Nicolas, Mme MATHOU Bénédicte

La séance est ouverte sous la présidence de M. René VALORGE, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les personnes ci-dessus énumérées dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick BAIZET étant le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Jennifer PEGUET

### **I. ELECTION DU MAIRE**

#### **1er tour de scrutin**

Le Président, après avoir donné lecture des articles L.2122-4 à L.2122-8 (1er et 2ème alinéas), L.2122-10 (1er et 3ème alinéas), L.2122-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un MAIRE, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. René VALORGE : 14 voix

M Jean-François DEMURGER: 1 voix

**M. René VALORGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé**

## II. NOMBRE DES ADJOINTS :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'avant de procéder à la nomination des Adjointes, il y a lieu de définir leur nombre.

A l'unanimité des membres présents, le nombre des Adjointes est fixé à 3.

## III. ELECTION DES ADJOINTS

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Il a été procédé ensuite, sous la Présidence de René VALORGE, élu Maire, à l'élection des adjointes au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu 15 voix la liste suivante :

- Céline DECHAVANNE
- DEMURGER Jean-François
- FARABET Béatrice

Cette liste ayant obtenu la majorité absolue, Mesdames et Messieurs Céline DECHAVANNE, Jean-François DEMURGER, Béatrice FARABET ont été élus 1<sup>er</sup> adjoint, 2<sup>ème</sup> adjoint et 3<sup>ème</sup> adjoint.

## IV. INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités du Maire, des trois Adjointes et des deux Conseillers Municipaux délégués.

Le Maire et les Adjointes ayant renoncé à percevoir l'intégralité de leur indemnité, celle-ci a été fixée à 38 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Maire et à 16 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Adjointes, ce qui a permis d'allouer aux deux conseillers délégués une indemnité à hauteur de 8 % de l'indice brut terminal de la fonction publique sans modifier l'enveloppe globale consacrée aux indemnités de fonction.

Le Maire

René VALORGE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Denis-Cabanne. The stamp contains the text "MAIRIE DE SAINT-DENIS-CABANNE" around the perimeter and "17 4 6" at the bottom. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "R. Valorge".